

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du lundi 4 avril 2022 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Yves Pelletier
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

Absente : Guylaine Chouinard

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-04-01

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 mars 2022
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
5. Rapport de l'auditeur indépendant
 - 5.1 États financiers pour l'année 2021
 - 5.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2022
6. Débats :
 - 6.1 Participation des élus à la formation : Le comportement éthique
 - 6.2 Assurance collective – Changement d'assureur
 - 6.3 Rapport d'audit de conformité – Transmission des rapports financiers
 - 6.4 Emploi – Employé municipal
 - 6.5 Voirie municipale
 - 6.5.1 Programme d'aide à la voirie locale 2021 - Volet entretien du réseau local (ERL)
 - 6.6 Sécurité incendie
 - 6.6.1 Contrat du directeur incendie
 - 6.6.2 Désignation d'un représentant - Comité intermunicipal d'incendie de la MRC de L'Islet
 - 6.7 Emplois d'été - Moniteur de terrain de jeux
 - 6.8 Le Havre du Lac inc.
 - 6.9 Demande d'annulation de facturation de services – résidence inhabitée
 - 6.10 Projet aqueduc et égouts
7. Correspondance
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

2022-04-02

Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 mars 2022.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 232 633,45 \$ réparties comme suit : taxes municipales 95 992,08 \$; renouvellement médailles chiens 75,00 \$; remboursement TVQ 11 085,38 \$; remboursement TPS 11 113,26 \$; redevances carrières-sablières 1 131,62 \$; ajustement DAS 229,24 \$; remboursement trop payé CNEST 386,87 \$; permis 20,00 \$; TECQ 2019-2023 112 600,00 \$. Le solde à la caisse populaire est de 492 483,99 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 31 mars 2022

Solde au relevé de compte en date du 31 mars 2022		337 574,91 \$
Plus dépôts en circulation		11 367,99 \$
Moins chèques en circulation		7 298,91 \$
Moins Erreur institution financière : taxes Ste-Félicité (Matane)		- 353,34 \$
	Total	341 290,65 \$
Solde au grand-livre avant ajustements		341 401,56 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$	
Frais de banque / frais spc	15,17 \$	
Frais de banque / frais d'utilisation	11,25 \$	
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	40,00 \$	
Impact net des ajustements au grand-livre		-110,91 \$
Solde au grand-livre après ajustements		341 290,65 \$

2022-04-03

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 31 mars 2021.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 6 437,12 \$

Comptes payés : 655,00 \$

Remise fédérale : 1 537,64 \$

Remise provinciale : 5 152,56 \$

2022-04-04

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 4 avril 2022, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 33 462,55 \$, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 4 avril 2022

Julie Bélanger, sec.-trésorière

5. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

5.1 États financiers pour l'année 2021

La secrétaire-trésorière fait la présentation des états financiers de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

2022-04-05

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement d'accepter, tels que présentés, les états financiers de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

5.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2022

2022-04-06

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que soit renommée, la firme Raymond Chabot Grant Thornton, à titre d'auditeur indépendant pour l'année financière 2022.

6. DÉBATS

6.1 PARTICIPATION DES ÉLUS À LA FORMATION : LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

La directrice générale atteste de la participation des sept membres du conseil municipal à la session de formation sur *Le comportement éthique* organisée par la Fédération québécoise des municipalités tenue le 26 février 2022 à Saint-Jean -Port-Joli.

6.2 ASSURANCE COLLECTIVE – CHANGEMENT D'ASSUREUR

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

2022-04-07

Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Réjean Morneau et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité adhère au Programme et soit régi par le Contrat ;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

6.3 RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

2022-04-08

Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement d'accepter le dépôt, par la directrice générale, du rapport d'audit de conformité pour la transmission des rapports financiers.

6.4 EMPLOI – EMPLOYÉ MUNICIPAL

2022-04-09

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement de retenir les services de monsieur Michel Gagnon à titre d'employé municipal. Que le salaire et les conditions de travail seront fixés à l'entente.

6.5 VOIRIE MUNICIPALE

6.5.1 Programme d'aide à la voirie locale 2021 – Volet entretien du réseau local (ERL)

2022-04-10

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus ci-dessous et du fait qu'ils l'ont été sur les routes locales de niveaux 1 et 2 pour le Programme d'aide à la voirie locale 2021 - Volet entretien du réseau local (ERL) :

Montant de l'aide financière reçu en 2021 142 888 \$

Frais encourus admissibles au volet ERL :

Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 65 080 \$

Dépenses relatives à l'entretien d'été	
Chaussées pavées – entretien préventif	83 000 \$
Dépenses d'investissement	
Dépenses relatives à l'entretien d'été (camion de voirie)	53 710 \$
Total des frais encourus admissibles	201 790 \$

6.6 SÉCURITÉ INCENDIE

6.6.1 Contrat du directeur incendie

2022-04-11

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement de prolonger le contrat du directeur incendie, monsieur Langis Gamache, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2022.

6.6.2 Désignation d'un représentant – Comité intermunicipal d'incendie de la MRC de L'Islet

2022-04-12

Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement que soit désigné monsieur Lucien Pelletier à titre de représentant de la municipalité pour siéger sur le Comité intermunicipal d'incendie de la MRC de L'Islet.

6.7 EMPLOIS D'ÉTÉ – MONITEUR DE TERRAIN DE JEUX

Après vérification, on mentionne que Camille Pelletier-Robichaud n'est pas disponible pour l'été 2022. On demandera à Chloé Thibault de vérifier la disponibilité de son frère, ou d'un (e) ami (e) résident (e) de Sainte-Félicité de préférence, pour un poste de moniteur de terrain de jeux.

6.8 LE HAVRE DU LAC INC.

En suivi d'une rencontre tenue sur l'état de la situation de la Résidence Le Havre du Lac, la directrice générale fait lecture d'un document synthèse du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSCA) aux membres du conseil.

6.9 DEMANDE D'ANNULATION DE FACTURATION DE SERVICES – RÉSIDENCE INHABITÉE

Une demande d'annulation de facturation de services (ordures et vidange boues septiques) est présentée au conseil municipal pour une résidence inhabitée située sur le territoire de la municipalité. La demande est refusée par le conseil municipal.

6.10 PROJET AQUEDUC ET ÉGOUTS

Un suivi est fait concernant l'avancement du projet aqueduc et égouts.

7. CORRESPONDANCE

2022-04-13

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Réjean Morneau et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 04-2022 en date du 4 avril 2022.

8. VARIA

8.1 Comité du logement

Le conseiller Lucien Pelletier mentionne qu'il est intéressé à se joindre au comité sur le logement de la MRC de L'Islet. Une rencontre en visioconférence est prévue ce mercredi 6 avril prochain.

8.2 Église

On mentionne que des travaux seront prioritaires au niveau de la toiture de la sacristie.

8.3 Suivi des comités

G7 - Loisirs

La conseillère Lucie Bourgault donne un compte rendu d'une rencontre du G7 avec madame Catherine Lemelin, agente de développement, et les responsables des loisirs.

Transport adapté L'Islet-Sud

Le conseiller Guy Pellerin mentionne qu'un montant de 35 000 \$ a été accordé par la MRC de L'Islet au Transport adapté de L'Islet-Sud pour un tout nouveau service de Taxibus pour le sud de L'Islet.

8.4 Route de l'Église Nord

Un nivelage sera à faire dès que possible sur la route de l'Église Nord.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que la réunion soit levée à 21h32.

2022-04-14

Maire

Secrétaire-trésorière